

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Présents	BACONNIER Pascale, MARIJON David, MEISS Bernard, MOYON Amélie, PASCAL Mehdi, DUBUIS Yann, Juliette LAFFONT, Elianne GAYTON BERNIN, DEVES Marc
Excusés	Maryse CARPENTIER procuration à Juliette LAFFONT
Absents :	SOBRAL Michaëlle CHARBONNIER Pierre, MISSET Arnaud, Barbara JUQUIN
Secrétaire de séance	David MARIJON

1 – RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte de l'expertise et de l'engagement professionnel) :

A compter du 1^{er} janvier 2020 tous les agents bénéficieront du nouveau régime indemnitaire. Ce nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire (CI) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Les agents titulaires sont classés en groupe G1, les stagiaires et contractuels en groupe G2.

Les montants pour un agent à temps complet :

Groupe G1 : IFSE => minimum = 200,00 € / maximum = 900,00 € ; CI => minimum = 0,00 € / maximum = 600,00 €

Groupe G2 : IFSE => minimum = 100,00 € / maximum = 500,00 € ; CI => minimum = 0,00 € / maximum = 400,00 €

Vote à l'unanimité.

2 – Subvention exceptionnelle en faveur des communes sinistrées :

Le Conseil Municipal décide de participer à l'élan de solidarité en faveur des communes sinistrées par le tremblement de terre du 11 novembre 2019. Le montant alloué est de 600,00 € qui seront versés à l'association des maires de l'Ardèche qui a ouvert un compte à cet effet.

Vote à l'unanimité

3 – Décision modificative n° 1 :

Le Conseil Municipal décide de soutenir les Trésoreries et Demande le maintien de toutes les Trésoreries de l'Ardèche menacées de fermeture

Vote à l'unanimité

4 – Bail emphytéotique avec l'ASL des Propriétaires de Haut-Ségur:

Les habitants du hameau de Haut-Ségur se sont regroupés en association pour la création d'un réseau d'assainissement privé collectif, la commune mettant à disposition un terrain parcelle E 587.

Le Conseil Municipal décide de signer avec l'ASL des propriétaires de Haut-Ségur un bail emphytéotique à l'euro symbolique pour une durée de 50 ans. Les frais seront partagés pour moitié entre la commune et l'association

Vote Pour : 09 (Juliette LAFFONT ne prend pas part au vote)

Le texte des délibérations est consultable en Mairie.

Vu Le Maire, Bernard MEISS